



Strasbourg, le 17.10.2023
COM(2023) 638 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Programme de travail 2024 de la Commission

Obtenir des résultats aujourd'hui et préparer demain

1. Obtenir des résultats aujourd'hui et préparer demain

*«Ensemble, nous avons montré que **quand l'Europe est audacieuse, elle fait avancer les choses. Et notre travail est loin d'être terminé - alors unissons-nous. Obtenons des résultats aujourd'hui et préparons demain.**» Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, discours sur l'état de l'Union, 13 septembre 2023.*

En juin prochain, les Européens prendront part au **plus grand exercice démocratique du continent**. Parmi les plus de 400 millions de personnes appelées à élire le nouveau Parlement européen figureront de nombreux jeunes qui **exerceront leurs droits démocratiques** pour la première fois – dont, dans cinq États membres, les jeunes âgés de 16 et 17 ans.

Les résultats de ces élections fixeront le cap de l'Europe pour les cinq années à venir et au-delà, les élections arrivant à un **moment crucial de l'histoire de l'Europe**.

Nous sommes confrontés à plusieurs **défis et opportunités qui marqueront notre époque de leur empreinte**, qu'il s'agisse des crises climatiques et liées à la biodiversité ou de la révolution numérique et de l'intelligence artificielle; de l'invasion brutale de l'Ukraine par la Russie ou des crises qui en découlent en matière de prix de l'énergie et de coût de la vie; de la migration ou de la préservation de la croissance économique et de la compétitivité.

Au début de son mandat, la Commission actuelle a défini un **programme ambitieux pour une Union plus forte et plus résiliente**. Nous nous sommes engagés à prendre des mesures audacieuses pour être le premier continent neutre pour le climat et préserver l'environnement naturel de l'Europe, pour ouvrir la voie à une transition numérique innovante et centrée sur l'humain, pour stimuler notre économie tout en garantissant l'équité sociale, l'inclusion et la prospérité, pour renforcer notre leadership responsable au niveau mondial, pour protéger nos citoyens et nos valeurs et pour entretenir et renforcer notre démocratie.

Le monde a toutefois beaucoup changé depuis 2019. En tant qu'Union, nous avons dû **réagir et nous adapter face à des défis sans précédent**, nous avons continué à faire preuve d'unité dans nos réponses et avons refusé de revoir nos ambitions à la baisse.

Nous avons accéléré la double transition écologique et numérique, mis en place l'instrument historique NextGenerationEU, renforcé le rôle de l'UE en tant que chef de file mondial et mis en avant les valeurs qui sont le fondement de nos sociétés, telles que la démocratie et l'état de droit. Grâce à notre **stratégie en matière de sécurité économique**, nous cherchons à tirer parti de l'ouverture économique de l'UE, tout en réduisant au maximum les risques découlant de tensions géopolitiques accrues et de l'accélération des mutations technologiques.

Le moment est venu de finaliser les dernières propositions législatives essentielles présentées par la Commission actuelle afin de veiller à ce que **les citoyens et les entreprises puissent tirer pleinement profit de nos actions stratégiques**. À cette fin, dans les mois à venir, la Commission soutiendra le Parlement européen et le Conseil dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à un accord sur les propositions législatives en suspens.

Afin de pouvoir se concentrer suffisamment sur cette tâche, et étant donné que la majeure partie du cadre législatif nécessaire promis dans le cadre de ce mandat est déjà en place, le présent programme de travail contient un **nombre limité de nouvelles initiatives** qui mettent en œuvre des engagements existants ou répondent à de nouveaux défis.

L'économie de l'UE a continué de faire preuve de résilience, malgré les difficultés rencontrées, et ce grâce aux efforts déployés pour renforcer notre sécurité énergétique, à un marché du travail résilient et à l'allègement des contraintes d'approvisionnement.

Le **pacte vert pour l'Europe**, notre action phare au niveau mondial pour faire face au changement climatique et à la perte de biodiversité, et qui constitue le programme de croissance de l'Europe, reste un élément central des travaux de la Commission. Si l'accent est désormais mis principalement sur la **mise en œuvre**, nous présenterons encore cette année des propositions sur la protection des animaux durant le transport, la prévention de la pollution par les microplastiques, l'amélioration de la surveillance des forêts ainsi qu'un train de mesures sur la mobilité. Nous poursuivrons également nos efforts pour ouvrir la voie à un avenir numérique centré sur l'humain, durable et plus prospère grâce à la **décennie numérique**.

NextGenerationEU restera essentiel pour garantir un approvisionnement énergétique sûr, abordable et propre, la compétitivité de l'industrie européenne, la cohésion sociale et territoriale et la transition vers une économie «zéro net», circulaire et respectueuse de la nature. La Commission aidera tous les États membres à **accélérer la mise en œuvre de leurs plans pour la reprise et la résilience**, conformément aux recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen, y compris leurs chapitres REPowerEU. Au début de l'année prochaine, nous présenterons une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience.

Pour **promouvoir davantage d'emplois et d'investissements** en Europe, nous poursuivrons également les travaux visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables tout en maîtrisant les prix de l'énergie, à garantir l'approvisionnement en produits de base stratégiques essentiels, tels que les matières premières critiques et l'hydrogène propre, et à réduire la charge administrative, en particulier en ce qui concerne la transmission d'informations, conformément à notre stratégie visant à stimuler la compétitivité à long terme de l'UE.

Dans le même temps, nous devons achever la **mise en place d'un cadre de gouvernance économique adapté aux défis à venir**. Cela suppose de trouver un accord sur les propositions de la Commission sur la réforme des règles de gouvernance et le renforcement de la soutenabilité de la dette et sur la promotion d'une croissance durable et inclusive au moyen de réformes et d'investissements.

En collaboration avec la présidence belge, la Commission convoquera un **sommet des partenaires sociaux à Val Duchesse** pour aborder les défis auxquels sont confrontés nos marchés du travail, nos travailleurs et nos entreprises, en raison notamment des pénuries de compétences et de main-d'œuvre, et l'intelligence artificielle.

Si les difficultés rencontrées ces dernières années ont mis en évidence les atouts et les capacités de notre Union, elles ont toutefois épuisé le budget de l'UE malgré ses flexibilités intégrées et son importante reprogrammation. Pour remédier à cette situation, nous avons présenté une proposition visant à **renforcer le budget à long terme de l'UE** pour pouvoir répondre aux besoins les plus pressants; elle prévoit une augmentation ciblée des dépenses de l'UE afin d'approfondir notre soutien à l'Ukraine, de financer notre action dans le domaine de la migration, de renforcer la capacité de l'Union à réagir aux instabilités économiques et géopolitiques, aux crises humanitaires et aux catastrophes naturelles exacerbées et de stimuler

les investissements dans les technologies stratégiques pour favoriser la compétitivité à long terme.

Conformément aux négociations sur le budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027, nous avons présenté une **proposition ajustée de nouvelles ressources propres** afin de contribuer au financement du remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU.

Le **nouveau pacte sur la migration et l'asile** reste la réponse structurelle dont l'UE a besoin pour relever demain les défis en matière de migration. Son adoption est une priorité essentielle, étant donné que les travaux doivent commencer dès l'année prochaine pour préparer sa mise en œuvre rapide.

À l'heure où le peuple ukrainien continue de résister avec la même bravoure face aux forces russes d'invasion, **la solidarité de l'UE avec l'Ukraine et le peuple ukrainien ne faiblira pas**. Jusqu'à présent, l'Union et ses États membres ont apporté, dans le cadre d'une approche «Équipe Europe», **un soutien total de 82 milliards d'EUR**, y compris sous forme d'aide humanitaire, d'équipements et de formation militaires, de biens matériels à usage civil, dont des générateurs, des bus scolaires, du matériel médical et d'évacuations, d'aides à la reconstruction des villes selon des normes de qualité, durables et inclusives, d'assistance aux enfants et d'aides à la réhabilitation des écoles endommagées, ainsi que de soutien économique. Ce soutien est fourni en coordination avec nos partenaires internationaux au sein de la **plateforme de coordination des donateurs d'organisations multiples pour l'Ukraine**, lancée en janvier 2023 à la suite d'une décision des dirigeants du G7. La Commission accueille le secrétariat de la plateforme, qui facilite une coordination étroite entre les donateurs internationaux et les organisations financières et garantit un soutien cohérent, transparent et responsable.

Les **corridors de solidarité UE-Ukraine** ont permis à l'Ukraine d'exporter plus de **57 millions de tonnes de produits agricoles et près de 45 millions de tonnes de produits non agricoles et d'importer les biens dont le pays a besoin**. Par l'intermédiaire de la plateforme conjointe de coordination, la Commission ne ménagera pas ses efforts pour faciliter la livraison rapide et stable des produits agricoles ukrainiens sur les marchés mondiaux.

La Commission condamne la décision de la Russie de mettre un terme à l'**initiative céréalière de la mer Noire** et continuera de soutenir tous les efforts visant à atténuer les risques en matière de sécurité et de sûreté pour le transport maritime en mer Noire. Le Conseil a adopté la proposition de la Commission visant à **prolonger jusqu'au 3 mars 2025 la protection temporaire** accordée aux personnes fuyant l'agression russe contre l'Ukraine. Conjointement aux initiatives CARE et FAST-CARE, cette mesure est un gage de sécurité et de soutien pour plus de 4 millions de personnes qui bénéficient d'une protection dans l'ensemble de l'UE.

L'UE a également adopté, en un temps record, plusieurs **initiatives d'urgence** au cours de l'année 2022 afin d'atténuer les effets de la crise énergétique sur l'industrie et les ménages.

Enfin, pour souligner la détermination de l'UE à se tenir aux côtés de l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire, nous créerons un **mécanisme de soutien à l'Ukraine à hauteur de 50 milliards d'EUR** pour la période 2024-2027. Ce financement couvrira les besoins immédiats de l'Ukraine, renforcera sa relance et soutiendra sa modernisation sur la voie de l'adhésion à l'UE.

Avec nos partenaires internationaux, nous avons pris des mesures pour faire en sorte que les crimes de guerre commis par la Russie en Ukraine soient punis et que la Russie répare les préjudices qu'elle a causés. Le **Centre international chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine** a commencé ses travaux à La Haye et jouera un rôle essentiel dans les enquêtes sur ces actes horribles et la constitution de dossiers en vue de futurs procès. Nous mettrons tout en œuvre pour demander des comptes aux responsables. Et nous poursuivons nos travaux sur l'utilisation éventuelle du produit des avoirs russes saisis pour la reconstruction de l'Ukraine.

L'Union doit **préparer un élargissement réussi** afin de favoriser la paix et la stabilité à long terme en Europe. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires lors de la préparation de cette étape cruciale, en ouvrant notamment les rapports de la Commission sur l'état de droit aux pays en voie d'adhésion qui se mobilisent pour accélérer le processus.

L'UE se doit également d'être prête. La Commission présentera une **communication sur les réformes et les réexamens des politiques avant élargissement** afin de déterminer comment chaque politique serait affectée par une Union élargie et comment les institutions européennes fonctionneraient.

Nous continuerons à **coopérer avec des pays et régions** du monde entier, en particulier en Afrique, afin de relever les défis mondiaux et de renforcer la gouvernance multilatérale et une coopération internationale fondée sur des règles.

Dans toutes nos actions, nous restons attachés au **programme de développement durable à l'horizon 2030**, et ses objectifs de développement durable resteront au cœur de nos politiques¹ et de notre programme pour une meilleure réglementation².

2. Amélioration de la réglementation, mise en œuvre et contrôle de l'application du droit de l'Union

2.1. Amélioration de la réglementation, réduction des charges et rationalisation des obligations d'information

Il est fondamental de réduire les charges administratives pour **préserver la compétitivité des entreprises européennes**. C'est pourquoi la communication de la Commission sur la compétitivité à long terme³ a fixé comme objectif de **réduire de 25 % les charges liées aux obligations d'information**, sans compromettre les objectifs stratégiques. Cela permettra de rationaliser et de simplifier ces obligations, qui pèsent d'un poids disproportionné sur les entreprises, dont les PME et les microentreprises, et sur les administrations, et de veiller à ce qu'elles remplissent l'objectif visé.

Pour atteindre cet objectif, la Commission a adopté une législation visant notamment à réformer le code des douanes de l'Union, qui créera une interface unique de l'UE et facilitera

¹ [Examen volontaire de l'UE](#) sur la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

² Les objectifs de développement durable et le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» ont été intégrés dans la boîte à outils pour une meilleure réglementation et dans l'élaboration des politiques de la Commission afin de garantir que toutes les propositions législatives contribuent au programme de développement durable à l'horizon 2030.

³ COM(2023) 168.

la réutilisation des données. Ensemble, ces mesures permettront d'économiser quelque **2 milliards d'EUR**. En outre, la révision proposée du règlement relatif aux statistiques européennes, qui consiste à réduire le nombre d'enquêtes et à accroître le recours à des processus automatisés et simplifiés, permettra de réaliser des économies, y compris pour les PME, d'un montant estimé à **450 millions d'EUR**. Avec ce programme de travail, la Commission présente des **propositions supplémentaires de rationalisation**⁴ destinées à réduire la charge administrative sans abaisser les normes sociales, de sécurité, de protection des consommateurs, environnementales ou économiques. Elles **rationaliseront les obligations d'information ayant une utilité limitée**, par exemple en regroupant les obligations qui se chevauchent, en réduisant le nombre d'entreprises concernées et en augmentant la numérisation.

Afin de laisser aux parties prenantes le temps de s'adapter aux nouvelles obligations, nous repousserons le délai d'adoption des **normes européennes sectorielles en matière d'information sur la durabilité**. La Commission **adaptera les seuils de la directive comptable** de sorte que plus d'un million d'entreprises devraient bénéficier d'obligations d'information réduites, et réexaminera le **règlement sur les indices de référence**, notamment pour exempter les administrateurs d'indices de référence de plus petite taille, qui représentent 90 % de la population, tout en garantissant un degré élevé de protection des consommateurs et des investisseurs. La Commission propose également de faciliter le partage des données entre les autorités chargées de superviser le secteur financier et d'éviter la duplication des informations. La Commission encourage la conclusion d'un accord en temps utile sur un modèle commun de format électronique pour les **déclarations des travailleurs détachés** ainsi que la mise en œuvre généralisée d'un tel modèle. Aidée par des travaux visant à mettre à disposition un portail multilingue, la Commission entend permettre aux entreprises de soumettre leurs déclarations de détachement sous forme numérique dans leur propre langue, et ce pour tous les États membres qui décident d'utiliser cet outil.

Dans le cadre de la **deuxième communication sur la publication d'informations concernant l'alignement sur la taxinomie**, qui guide l'interprétation des informations relatives à la taxinomie, nous préciserons qu'aucune évaluation n'est nécessaire de la part des entreprises pour les activités qui ne sont pas significatives pour leur activité ou lorsqu'elles ne disposent pas de preuves ou de données permettant de prouver la conformité avec les critères d'examen technique de la taxinomie de l'UE. La suppression de certaines obligations de publicité liées aux affaires de règlement alternatif des litiges et le remplacement de la plateforme de règlement en ligne des litiges apporteront aux entreprises des avantages globaux d'environ **630 millions d'EUR** par an.

Les propositions porteront également sur les normes de commercialisation des produits de la pêche, la santé des végétaux, les transports, l'agriculture et la surveillance des infrastructures spatiales. La Commission collaborera avec les **colégislateurs pour préserver la lisibilité des obligations d'information**, pour autant que les objectifs et la finalité de la législation ne soient pas mis en péril. Par exemple, en ce qui concerne la proposition de **directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité**, la Commission soutiendra l'application

⁴ Pour un aperçu détaillé des initiatives prises depuis le 16 mars 2023, que le présent programme de travail entend faire progresser ou qui seront adoptées ultérieurement, voir l'annexe II.

proportionnée des exigences, en particulier dans des domaines tels que le rôle des groupes, en vue de garantir l'efficacité et d'éviter une charge inutile.

En ce qui concerne le **règlement relatif au portail des émissions industrielles**, la Commission s'est engagée à accélérer la numérisation et à rationaliser davantage les obligations d'information. Avec la révision de la **coordination du cadre de sécurité sociale**, la Commission continuera d'aider les colégislateurs à trouver des solutions efficaces et viables qui protègent les travailleurs et facilitent les activités transfrontières au sein du marché intérieur. En outre, le **programme pour une Europe numérique** est disponible pour financer des initiatives des États membres visant à fournir des moyens techniques simples d'information, tels qu'un point d'entrée unique pour la notification d'incidents de cybersécurité dans le cadre de la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de **cybersécurité** dans l'ensemble de l'Union (directive SRI 2).

La rationalisation des obligations d'information est un **effort à long terme sur lequel il faudra se concentrer dans un avenir prévisible**. L'établissement d'une **base de référence** pour les obligations d'information, bien que complexe compte tenu de l'étendue de la législation de l'UE et de son interaction avec les législations nationales et régionales, sera essentiel pour mesurer les progrès accomplis. Les parties prenantes peuvent contribuer à faire mieux comprendre la manière dont le cadre des obligations d'information les affecte. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un appel à contributions⁵ afin de recueillir des réactions sur les obligations d'information contraignantes. D'autres consultations seront menées avec les entreprises, y compris avec le réseau des représentants des PME, les experts des États membres et d'autres parties prenantes, afin de recenser les questions particulièrement épineuses et les domaines auxquels donner la priorité. La Commission désignera également un **représentant de l'UE pour les PME** qui participera aux auditions du comité d'examen de la réglementation sur les initiatives ayant une forte incidence sur les PME. En outre, la Commission s'attaquera aux obligations d'information représentant une charge importante que ses directions générales ont définies au moyen de **plans de rationalisation** ciblés pour 2024 et au-delà. Nous rendrons compte des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 25 % dans les enquêtes annuelles sur la charge à partir de l'édition 2023, qui sera publiée l'année prochaine.

La Commission placera le développement d'**outils d'intelligence artificielle** et de **grands modèles linguistiques** au cœur de cet exercice. Cela contribuera à définir les obligations d'information dans la législation de l'UE, sur la base de moyens normalisés, et à aider à analyser leurs effets dans un secteur donné. Elle s'emploiera également à étendre l'utilisation des **plateformes en ligne** pour la collecte et le partage de données, telles que le portail numérique unique, la plateforme en ligne mise sur pied dans le cadre du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat et la plateforme sur la finance numérique. En outre, la Commission procédera à des **évaluations et à des bilans de qualité** afin de déterminer comment la législation peut être simplifiée et comment faire en sorte que celle-ci représente une charge moins importante, en mettant l'accent sur l'identification de nouvelles possibilités de rationaliser les obligations d'information⁶. Les évaluations des

⁵ https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13990-Administrative-burden-rationalisation-of-reporting-requirements_fr

⁶ Voir l'annexe II pour un aperçu détaillé des initiatives et propositions.

programmes et des fonds du cadre financier pluriannuel, prévues en 2024, offrent une nouvelle occasion d'évaluer la manière de réduire les charges liées aux programmes financiers de l'UE.

La rationalisation des obligations d'information complète les outils de la Commission pour la réduction des charges. Dans le cadre du **programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT)** de la Commission, toutes les évaluations et révisions recherchent les moyens de réduire la charge et, pour toutes les propositions importantes, des analyses d'impact sont réalisées afin de s'assurer que les avantages l'emportent sur les coûts. Par exemple, la mise en place d'un système d'imposition en fonction du siège social simplifiera les règles et réduira les coûts de mise en conformité fiscale pour les PME qui étendent leurs activités au-delà des frontières. La proposition «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT) pourrait réduire les coûts de mise en conformité fiscale pour les entreprises actives dans l'UE jusqu'à 65 %.

En outre, depuis janvier 2022, avec son approche **«un ajout, un retrait»**, la Commission a présenté des propositions qui devraient permettre de réaliser **7,3 milliards d'EUR d'économies administratives supplémentaires par rapport aux coûts**⁷. La **plateforme «Prêts pour l'avenir»** conseille également la Commission sur la manière de réduire les charges liées au droit de l'Union.

2.2. Mise en œuvre et contrôle de l'application du droit de l'Union

Pour que les citoyens et les entreprises de l'UE puissent tirer pleinement parti des règles que nous avons adoptées d'un commun accord, le droit de l'UE doit être mis en œuvre et appliqué pleinement, en temps utile et de manière correcte dans l'ensemble de l'Union. C'est pourquoi son **application est une priorité absolue pour la Commission**. À ce stade du mandat, nous veillerons à ce qu'une attention encore plus grande soit accordée aux tâches de mise en œuvre et de contrôle de l'application, afin de veiller à ce que les règles convenues produisent des résultats pour les citoyens et les entreprises. Résoudre les problèmes de mise en œuvre lors de l'élaboration de propositions et fournir des orientations aux États membres sont des moyens de prévenir les problèmes à un stade précoce. Pour rendre la législation de l'UE plus efficace, nous collaborerons donc **avec les États membres** afin d'éviter de faire peser des charges inutiles sur les entreprises et les citoyens lors de la transposition des directives de l'UE en droit national. En cas d'infractions, la Commission continuera de dialoguer avec les États membres afin de résoudre rapidement les problèmes et d'**agir de manière résolue sur les infractions** qui entravent la mise en œuvre d'objectifs stratégiques importants de l'UE ou qui risquent de porter atteinte aux valeurs et aux libertés fondamentales de cette dernière.

Afin de veiller à ce que les instruments de mise en œuvre dont elle dispose restent efficaces, la Commission a procédé à un **bilan** avec les États membres en 2022. Nous mettons actuellement en œuvre ses conclusions et recommandations afin d'améliorer la manière dont la Commission et les États membres garantissent l'application du droit de l'UE. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les États membres pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle législation grâce à un soutien accru au niveau national, en particulier dans les domaines où des efforts supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour assurer une transposition correcte et en temps utile des directives, et par un suivi plus systématique de la mise en œuvre des règlements.

⁷ Examen annuel de la charge 2022; https://commission.europa.eu/publications/2022-annual-burden-survey_en

Nous continuerons également à renforcer la transparence des mesures prises par la Commission pour faire respecter la législation, en publiant davantage d'informations et de données dans un style plus convivial. Cela aidera les citoyens à participer à ce processus et favorisera une mise en conformité plus rapide de la part des États membres, en mettant l'accent sur les réalisations positives et en saluant les bonnes pratiques, ce qui créerait dans le même temps une pression des pairs en ce qui concerne les violations non résolues du droit de l'Union.

3. Mise en œuvre des six grandes ambitions

Comme indiqué dans le discours sur l'état de l'Union, la Commission a tenu plus de 90 % des engagements pris dans les orientations politiques de la présidente von der Leyen en 2019. En 2024, les colégislateurs devront consentir des efforts spécifiques pour trouver un accord sur les propositions en suspens afin de permettre aux citoyens et aux entreprises d'Europe d'en tirer profit.

3.1. Un pacte vert pour l'Europe

Né de l'urgence d'adopter des mesures de protection et de préservation de notre planète, le pacte vert pour l'Europe est notre programme de croissance, qui prouve au monde que la modernisation et la décarbonation peuvent aller de pair. L'UE dispose du plan de transformation écologique le plus ambitieux au monde, dont les objectifs sont de parvenir à la **neutralité climatique**, à l'**économie circulaire** et à une **économie à zéro émission nette d'ici à 2050, ainsi que de prévenir la dégradation de l'environnement, préserver la biodiversité et créer un environnement «zéro pollution»**. Face à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la Commission a agi rapidement pour garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique tout en renforçant l'attachement de l'Union au pacte vert pour l'Europe et en développant notre base industrielle dans les secteurs des technologies propres. Des changements structurels fondamentaux ont été proposés pour les marchés de l'électricité et du gaz, ainsi que de nouvelles initiatives visant à ouvrir la voie à l'émergence des marchés de l'hydrogène vert.

Nous poursuivrons nos efforts pour faire en sorte que la transition écologique se fasse d'une manière juste, intelligente et inclusive, en ne laissant personne et aucun territoire de côté, tout en dialoguant activement avec les pays tiers partenaires, notamment pour renforcer la croissance verte. À cette fin, la Commission lancera une série de dialogues verts afin de s'entretenir pleinement et directement avec les **citoyens**, ainsi que des **dialogues sur la transition vers une énergie propre avec l'industrie et les partenaires sociaux**. En parallèle, la Commission poursuit ses travaux préparatoires à la mise en œuvre du futur Fonds social pour le climat, qui, avec le Fonds pour une transition juste, soutiendra les citoyens, les entreprises et les régions vulnérables sur la voie de la transition. La Commission lancera un **dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture dans l'UE**, en communiquant davantage avec les agriculteurs, les parties prenantes de la chaîne alimentaire et les citoyens, œuvrant ensemble à la transition vers des systèmes alimentaires durables.

Face aux nouvelles menaces mondiales, la Commission a élaboré des plans visant à **préserver la sécurité alimentaire** et à **renforcer la résilience des systèmes alimentaires** à court et moyen termes. Grâce à sa stratégie «De la ferme à la table», elle a concrétisé la vision consistant à rendre le système alimentaire de l'UE équitable, sain et respectueux de l'environnement. La stratégie comprenait également des mesures visant à développer une pêche et une aquaculture

durables et résilientes. Parallèlement, la Commission a adopté de nouvelles mesures pour construire l'**économie circulaire**, soumis des initiatives phares sur la **protection de la biodiversité et la restauration des écosystèmes endommagés** et présenté des propositions clés dans le cadre du plan d'action «**zéro pollution**». L'UE a également œuvré au renforcement de sa résilience face aux catastrophes, notamment en doublant la flotte aérienne de lutte contre les incendies rescEU et en renforçant notre mécanisme de protection civile.

La majorité des initiatives présentées dans la communication de 2019 sur le pacte vert pour l'Europe ont été mises en œuvre et nombre d'entre elles ont déjà été traduites en textes législatifs. **Il est impératif de parvenir rapidement à un accord sur les propositions restantes** afin de maintenir l'Union solidement sur la voie de la neutralité climatique. Il s'agit notamment des propositions relatives à l'absorption de carbone, à la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie, aux émissions industrielles, à la performance énergétique des bâtiments, aux normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les véhicules utilitaires lourds neufs, à la réception par type des véhicules à moteur et de leurs moteurs, à la révision des règles relatives à la circularité des véhicules, à la révision du règlement RTE-T et au paquet «écologisation du transport de marchandises», ainsi qu'à l'organisation du marché de l'électricité, aux gaz renouvelables et naturels et à l'hydrogène. Afin de favoriser une **agriculture durable et la sécurité alimentaire**, il convient également d'approuver les propositions relatives aux plantes obtenues par certaines nouvelles techniques génomiques et à l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques. Pour nous rapprocher d'une **véritable économie circulaire**, nous avons besoin d'un accord rapide sur les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables, aux déchets et aux emballages, au transfert des déchets et à la réparation des biens. Pour **progresser vers une pollution zéro et pour protéger et restaurer notre nature**, nous devons transposer dans la législation les propositions relatives à la restauration de la nature, à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques, à la qualité de l'air, au traitement des eaux urbaines résiduaires et à la protection des eaux de surface et des eaux souterraines.

La Commission lancera le processus visant à établir un **objectif climatique à l'horizon 2040**, afin de maintenir l'UE sur la voie de la neutralité climatique d'ici à 2050. Elle présentera le **train de mesures européennes sur l'énergie éolienne** afin d'accélérer le déploiement des éoliennes, d'améliorer l'accès au financement et de soutenir la compétitivité internationale de l'industrie européenne. Nous présenterons une initiative sur la **gestion industrielle du carbone** définissant une stratégie pour un déploiement durable sur le plan écologique du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone dans l'UE, compte tenu de son importance pour parvenir à la neutralité carbone. Nous adopterons une initiative sur la **résilience dans le domaine de l'eau** afin de garantir l'accès à l'eau pour les citoyens, la nature et l'économie, tout en luttant contre les inondations catastrophiques et les pénuries d'eau, ainsi qu'une initiative visant à définir et à évaluer la meilleure manière de gérer les risques climatiques dans l'ensemble des domaines d'action de l'UE.

3.2. Une Europe adaptée à l'ère du numérique

En faisant des années 2020 la décennie numérique dotée d'objectifs numériques clairs, l'UE et ses États membres ont tracé la voie pour améliorer les compétences numériques, numériser l'administration et les entreprises, stimuler la recherche et l'innovation, combler le fossé numérique et moderniser notre infrastructure numérique. Dans le même temps, l'UE est à la

pointe en ce qui concerne la gestion des risques liés à notre avenir numérique. Avec le **règlement sur les marchés numériques** et le **règlement sur les services numériques**, nous avons jeté des bases solides pour rendre notre marché unique équitable, compétitif, favorable aux consommateurs et sûr dans le domaine numérique, en particulier pour les enfants.

Bien que de nombreux progrès aient été accomplis, des efforts restent nécessaires pour parvenir à un accord sur les initiatives clés en suspens qui renforceront la stratégie numérique et la résilience de l'Europe. Le **règlement sur les matières premières critiques** permettra à l'Europe de soutenir les approvisionnements intérieurs, notamment en renforçant les capacités de raffinage et de recyclage, de diversifier les importations de ces matières critiques et d'inciter notre industrie à mieux gérer les risques pour la sécurité de l'approvisionnement, tout en restant compétitive. Les dispositions s'appuieront sur les points forts du marché unique pour stimuler des pratiques plus durables et circulaires et permettront également des achats communs de matières premières sur une plateforme spécifique. Nombre de nos partenaires du monde entier souhaitent travailler ensemble et développer des industries locales de transformation et de raffinage afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales en matières premières. C'est pourquoi la première réunion du nouveau **club des matières premières critiques** se tiendra plus tard cette année. Nous adopterons également un **plan relatif aux matériaux avancés pour assurer la primauté industrielle** qui, en collaboration avec les États membres, vise à accélérer le développement de matériaux avancés sûrs, durables et circulaires et leur adoption par l'industrie au bénéfice de la transition écologique et numérique.

Le **règlement pour une industrie «zéro net»** aidera l'industrie européenne à développer et à adopter les technologies innovantes et stratégiques nécessaires dans une économie à zéro émission nette, comme les éoliennes, les pompes à chaleur, les panneaux solaires, les électrolyseurs, les technologies nucléaires et le stockage du CO₂. La demande augmente, tant en Europe qu'au niveau mondial, et nous agissons maintenant pour faire en sorte que les approvisionnements européens puissent y répondre davantage.

Nous devons également progresser en ce qui concerne l'**instrument du marché unique pour les situations d'urgence**, afin de contribuer à préserver la libre circulation des biens, des services et des personnes ainsi que la disponibilité des biens et services vitaux en cas de futures perturbations imprévues.

Le **train de mesures de soutien aux PME**, qui comprend une **révision de la directive sur le retard de paiement** et la simplification fiscale établissant un **régime de taxation en fonction du siège social**, est destiné à soutenir davantage les petites et moyennes entreprises européennes, qui constituent l'épine dorsale de notre économie.

Les propositions en suspens sur l'**intelligence artificielle** (IA) sont essentielles à l'application sûre et bénéfique d'une technologie qui a évolué à une vitesse spectaculaire au cours des dernières années. La fenêtre d'opportunité pour faire en sorte que cette technologie se développe de manière responsable se réduit.

En plus de nos efforts concertés avec nos partenaires internationaux pour renforcer la gouvernance mondiale de l'IA, nous **ouvrirons nos ordinateurs à haute performance aux jeunes pousses de l'IA** afin de faciliter l'innovation européenne. Les programmes européens de satellites Copernicus, EGNOS et Galileo apportent déjà d'innombrables avantages à notre économie et à nos sociétés et jouent un rôle central pour comprendre le changement climatique,

s'y préparer et le combattre. En outre, IRIS² mettra sur pied des infrastructures critiques pour une connectivité sécurisée, avec des applications de défense importantes.

Des investissements importants dans les réseaux numériques sont nécessaires pour atteindre nos objectifs de la décennie numérique pour 2030. À la suite de la récente consultation exploratoire, nous préparerons le terrain pour de possibles actions stratégiques et réglementaires concernant **les réseaux et les infrastructures numériques**, notamment pour encourager les opérateurs d'infrastructures transfrontières au sein du marché unique, accélérer le déploiement des technologies et attirer davantage de capitaux dans les réseaux.

L'industrie spatiale gagne en importance pour l'observation de la Terre et les produits et services connectés modernes, ainsi que pour la défense et la sécurité. La **stratégie spatiale pour la sécurité et la défense**⁸ 2023 vise à améliorer la résilience des infrastructures spatiales et des capacités spatiales de l'UE à l'appui de la sécurité et de la défense, et à promouvoir des partenariats pour un comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique. En 2024, nous proposerons une **législation spatiale de l'UE** qui fixera des règles, par exemple, en matière de gestion du trafic spatial, mais aussi sur la manière dont nous garantirons la sécurité de nos infrastructures spatiales critiques. Elle sera complétée par une **stratégie relative à une économie fondée sur les données spatiales** afin d'accroître l'utilisation des données spatiales dans les différents secteurs économiques.

3.3. Une économie au service des personnes

L'économie de l'UE a fait preuve de résilience face à une série de crises sans précédent. Elle a été confrontée aux conséquences socio-économiques tant de la pandémie mondiale de COVID-19 que de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Toutefois, elle est confrontée à d'importants défis en matière de compétitivité, qui feront l'objet d'un rapport à venir de Mario Draghi. En présentant des réformes visant à garantir la prospérité économique et la compétitivité à long terme de l'UE tout en assurant la pleine mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, nous avons **renforcé l'économie sociale de marché unique de l'UE**.

Il est impératif de parvenir à un accord sur les propositions en suspens pour approfondir notre marché unique, qui constitue le fondement de la compétitivité durable de l'UE. À cet égard, nous devons continuer à faire progresser l'**union des marchés des capitaux** en approuvant les propositions relatives à l'insolvabilité, à la compensation, à la simplification de l'accès des entreprises aux marchés publics des capitaux et au renforcement de la capacité d'investissement à long terme des compagnies d'assurance, ainsi que prendre de nouvelles mesures en vue d'une **union bancaire**, grâce à l'achèvement de la révision du cadre pour la gestion des crises et l'assurance des dépôts. En outre, nous devons trouver un accord sur les nouvelles règles relatives aux procédures de retenue à la source, la proposition visant à prévenir l'utilisation abusive d'entités écrans à des fins fiscales et une série de mesures visant à moderniser le système de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de l'UE et à le rendre plus résilient face à la fraude grâce à la numérisation.

De plus, nous devons avancer sur la **proposition visant à améliorer la fiscalité des entreprises (BEFIT et prix de transfert)** et la **réforme globale de l'union douanière de l'UE**.

⁸ JOIN(2023) 9.

Dans le domaine de la finance numérique, nous devons avancer sur les propositions visant à améliorer les règles applicables aux services de paiement et à introduire un cadre sur l'accès aux données financières («finance ouverte»), et faire progresser les négociations sur la proposition établissant le cadre juridique pour un euro numérique.

Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre du **socle européen des droits sociaux** grâce à son plan d'action et aux grands objectifs pour 2030. Des règles visant à améliorer les conditions du travail de plateforme et un cadre pour des salaires minimaux adéquats ont été proposés, tandis que l'Année européenne des compétences a donné lieu à un large éventail d'activités visant à remédier aux pénuries de compétences urgentes qui touchent plusieurs secteurs, comme l'Académie des compétences cyber, et le pacte pour les compétences a été établi. L'accès des jeunes au marché du travail a été facilité grâce à la garantie renforcée pour la jeunesse et à l'initiative à venir visant à mettre à jour notre cadre de qualité pour les stages. La garantie européenne pour l'enfance contribue à combattre et à prévenir l'exclusion sociale en garantissant aux enfants un accès effectif à un ensemble de services essentiels, y compris l'enseignement gratuit, les soins de santé gratuits, une alimentation saine et un logement adéquat. La Commission continuera d'aider les colégislateurs à trouver un accord sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

En réponse à un rapport d'initiative législative du Parlement européen, la Commission présentera une initiative sur les **comités d'entreprise européens** en 2024.

Dans le prolongement du sommet de Val Duchesse, nous collaborerons avec les entreprises et les syndicats afin de **rendre notre marché du travail plus à l'épreuve du temps** à la lumière des mutations profondes de la technologie, de la société et de la démographie. Nous nous appuierons sur la boîte à outils en matière de démographie pour contribuer à activer l'ensemble de notre capital humain.

Une initiative à venir contribuera à tirer pleinement parti des **biotechnologies et de la production de produits biologiques, qui sont essentielles pour la compétitivité** et la modernisation de l'industrie de l'UE en raison de leur fort potentiel de croissance et de la productivité de leur main-d'œuvre.

La Commission publiera également son neuvième rapport sur la cohésion, décrivant l'état de la cohésion sociale, économique et territoriale dans l'UE, et dressant le bilan des actions entreprises ces dernières années.

3.4. Une Europe plus forte sur la scène internationale

Sur la scène mondiale, nous continuons de constater des **tensions croissantes et des bouleversements géopolitiques**. L'attaque terroriste aveugle et brutale perpétrée par le Hamas contre Israël et sa population menacent directement la paix et la sécurité dans la région et soulignent la nécessité de redoubler d'efforts pour redynamiser le processus de paix au Proche-Orient. La Russie, avec sa guerre d'agression contre l'Ukraine et ses actions dans les enceintes internationales, continue de remettre en question les fondements du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles.

Le soutien militaire de l'UE à l'Ukraine a ouvert des brèches critiques dans les stocks militaires des États membres. En réaction, nous avons **aidé les États membres à renforcer l'industrie européenne de la défense** au moyen d'un instrument pour des acquisitions conjointes

(EDIRPA)⁹ et d'une task-force pour les acquisitions conjointes dans le domaine de la défense. En outre, nous avons intensifié la capacité de production de munitions grâce à l'**action de soutien à la production de munitions** (ASAP)¹⁰. La troisième **déclaration conjointe sur la coopération entre l'UE et l'OTAN**¹¹ a étendu notre coopération à de nouveaux domaines essentiels pour la sécurité: la résilience, les technologies émergentes et de rupture, la défense et l'espace.

Nous continuerons à renforcer et à établir des liens plus résilients avec le monde grâce à notre stratégie «**Global Gateway**¹²», en appliquant notre approche «**Équipe Europe**». Nous mettons en œuvre des stratégies et des plans d'action sectoriels, dont la stratégie énergétique internationale¹³, la communication relative à la gouvernance internationale des océans¹⁴, la stratégie spatiale pour la sécurité et la défense¹⁵, la mise à jour de la stratégie de sûreté maritime de l'UE¹⁶, la communication conjointe relative à un partenariat stratégique avec le Golfe¹⁷ et le nouveau programme pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹⁸.

Nous continuerons de collaborer avec les pays candidats des Balkans occidentaux, ainsi qu'avec l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie, en vue de leur future adhésion à l'Union. Nous maintiendrons également notre soutien au partenariat oriental et au voisinage méridional.

L'Union continuera à œuvrer à la mise en place de partenariats avec des pays et des organisations du monde entier. En particulier, nous devons poursuivre nos efforts pour **renforcer notre partenariat mutuellement bénéfique avec l'Afrique**, et nous continuerons de développer notre approche stratégique pour la mettre en œuvre avec l'Union africaine lors du prochain sommet UE-UA.

La **stratégie industrielle de défense européenne** donnera une impulsion supplémentaire au développement des capacités de défense des États membres, qui reposeront sur une base industrielle et technologique de défense européenne moderne et résiliente. Dans ce cadre, nous continuerons à consolider les actions visant à poursuivre le renforcement de la base industrielle de défense européenne après 2025. En 2024, nous poursuivrons également nos efforts pour mettre en œuvre la **boussole stratégique**¹⁹ afin de renforcer notre préparation en matière de défense et de faire de l'UE un garant de la sécurité plus solide et plus performant. L'UE continuera de développer davantage la boîte à outils visant à **lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère**, afin de lutter efficacement contre les actions malveillantes venant de l'étranger.

Nous continuerons de défendre et de promouvoir **la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit** et un **multilatéralisme** effectif. Nous poursuivrons nos efforts pour protéger les enfants touchés par les conflits armés, notamment en présentant les lignes directrices révisées

⁹ COM(2022) 349.

¹⁰ Règlement (UE) 2023/1525 du 20 juillet 2023.

¹¹ https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_210549.htm

¹² JOIN(2021) 30.

¹³ JOIN(2022) 23.

¹⁴ JOIN(2022) 28.

¹⁵ JOIN(2023) 9.

¹⁶ JOIN(2023) 8.

¹⁷ JOIN(2022) 13.

¹⁸ JOIN(2023) 17.

¹⁹ https://www.eeas.europa.eu/eeas/strategic-compass-security-and-defence-1_en

de l'UE. La solidarité de l'UE par l'intermédiaire tant de l'aide humanitaire que du mécanisme de protection civile continuera de produire des résultats. Nous coopérerons de manière constructive avec tous les partenaires et continuerons à soutenir le programme de réformes du Secrétaire général des Nations unies, notamment lors de la préparation du sommet de l'avenir qui se tiendra en septembre 2024.

En tant qu'acteur de premier plan et porte-drapeau au niveau mondial, nous devons accélérer la mise en place d'**un programme commercial ouvert et équitable**, axé sur la compétitivité, la résilience et la durabilité. Nous poursuivrons nos efforts pour renforcer la coopération et les relations commerciales avec nos partenaires, et nous mènerons des efforts au niveau mondial pour réformer l'Organisation mondiale du commerce. La stratégie commerciale révisée de l'UE promeut une politique ouverte, durable et ferme, qui soutient les transformations écologique et numérique.

Nous avons **conclu avec succès les négociations sur des accords commerciaux avec le Chili, la Nouvelle-Zélande et le Kenya**. Nous avons également l'intention de **finaliser les accords avec l'Australie, le Mexique et le Mercosur**. La Commission continuera également de **faire avancer les négociations avec l'Inde et l'Indonésie, ainsi que les accords sur le commerce numérique avec Singapour et la République de Corée**. Les relations entre l'UE et les États-Unis se sont également renforcées grâce à notre travail au sein du Conseil conjoint du commerce et des technologies. Un **Conseil du commerce et des technologies UE-Inde**, qui s'en inspire, a été lancé cette année. Dans le même temps, nous avons renforcé nos outils de lutte contre les pratiques commerciales déloyales et nous agissons pour faire en sorte que la concurrence mondiale reste équitable. La Commission a dès lors lancé une **enquête antisubventions sur les véhicules électriques en provenance de Chine**.

3.5. Promotion de notre mode de vie européen

En réaction à la pandémie de COVID-19, la Commission a commencé à jeter les bases d'une union européenne de la santé. Elle comprend un **cadre renforcé en matière de sécurité sanitaire**, dont la nouvelle **Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire**, ainsi que le novateur **plan européen pour vaincre le cancer** et des propositions visant à établir l'**espace européen des données de santé** et à réformer la législation pharmaceutique. L'UE a également adopté sa nouvelle **stratégie en matière de santé mondiale**²⁰ qui guide ses efforts visant à renforcer les soins de santé dans le monde.

La Commission continuera de soutenir les travaux sur les volets législatif et opérationnel de la gestion de la migration. Il est essentiel que les colégislateurs finalisent le **nouveau pacte sur la migration et l'asile**²¹ d'ici à la fin de ce mandat législatif. En parallèle, il est indispensable de continuer à prendre des mesures opérationnelles pour faire progresser la réaction collective de l'UE face aux questions migratoires, en coopération avec nos principaux partenaires.

La Commission a également pris des mesures pour renforcer les quatre piliers de la **stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité**²²: combattre les vulnérabilités, renforcer la cybersécurité, encourager la coopération entre les services répressifs et soutenir la résilience face aux menaces hybrides. Cette stratégie comprend des initiatives visant à supprimer les contenus à caractère

²⁰ COM(2022) 675.

²¹ COM(2020) 609

²² COM(2020) 605.

terroriste en ligne, à renforcer la sûreté maritime de l'Union, notamment dans le contexte de la résilience des infrastructures critiques, et à protéger les moyens spatiaux de l'Union, comme les satellites, ainsi qu'à décourager les activités hostiles dans l'espace.

Les propositions de **règlement sur la cyberrésilience** et de **règlement sur la cybersolidarité** à venir joueront un rôle clé dans l'amélioration de la cybersécurité en renforçant la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et la solidarité au niveau de l'Union afin d'améliorer la détection, la préparation et la réaction dans le cas de menaces et d'incidents en matière de cybersécurité.

Comme indiqué dans le sixième rapport sur l'état d'avancement de l'union de la sécurité, un accord est également nécessaire sur les propositions qui **renforceront la sécurité de nos citoyens** et permettront de lutter efficacement contre la criminalité tout en défendant nos valeurs fondamentales communes. Parmi ces propositions figurent celles sur la cyberrésilience, le code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes, l'échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière (Prüm II), la collecte et le transfert d'informations préalables sur les passagers, la lutte contre le trafic d'êtres humains, la lutte contre les abus sexuels commis contre des enfants, la récupération et la confiscation d'avoirs et la définition des infractions pénales et des sanctions.

Le **plan d'action sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, y compris l'alliance des ports européens** prépare le terrain pour des efforts conjoints plus efficaces dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic illicite de stupéfiants. La Commission proposera également de moderniser le cadre juridique visant à **lutter contre le trafic de migrants**, afin de garantir que nous disposons des outils juridiques et opérationnels nécessaires pour réagir au nouveau mode opératoire des passeurs. En outre, la Commission organisera une conférence internationale sur la lutte contre le trafic de migrants, compte tenu de la nécessité d'une coopération internationale et d'une alliance mondiale forte dans ce domaine.

Dans l'enseignement supérieur, la Commission proposera un schéma directeur pour le futur **diplôme européen commun**, qui contribuera à la réalisation d'un espace européen de l'éducation. Elle s'appuiera sur des recommandations concernant l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur et des carrières universitaires attrayantes.

3.6. Un nouvel élan pour la démocratie européenne

Au cours de ce mandat, la Commission a accordé une importance particulière **au renforcement et à la revitalisation de notre démocratie européenne**. Le **plan d'action pour la démocratie européenne** a guidé nos travaux avec comme objectif de donner aux citoyens les moyens d'agir et d'édifier des démocraties plus solides dans l'ensemble de l'UE, en promouvant des élections libres et équitables, en renforçant la liberté des médias et en luttant contre la désinformation. La **conférence sur l'avenir de l'Europe** a constitué une opération sans précédent de démocratie participative et nous a permis de prendre connaissance des points de vue des citoyens de toute l'UE sur l'avenir de notre Union. Avec la **nouvelle génération de panels de citoyens** que nous avons pilotés pour trois initiatives essentielles en 2023²³, d'autres étant prévus l'année prochaine, nous avons ancré la participation des citoyens de manière encore

²³ Gaspillage alimentaire, mondes virtuels et mobilité à des fins d'apprentissage

plus concrète dans notre boîte à outils d'élaboration des politiques. Un accent particulier a été mis sur le dialogue avec la jeune génération, qui a un rôle crucial à jouer dans la construction de l'avenir, un tiers des intervenants étant âgés de 16 à 25 ans.

Conformément aux engagements pris dans les orientations politiques de la présidente von der Leyen, la Commission a donné suite aux **rapports d'initiative législative du Parlement européen**.

Une condition préalable au fonctionnement démocratique de l'UE et de ses États membres est l'indépendance du pouvoir judiciaire et le respect de l'**état de droit**. Tant le cycle annuel de l'état de droit que le mécanisme de conditionnalité contribuent à garantir le respect de ces éléments et à préserver les intérêts financiers de l'UE. Des progrès significatifs ont été accomplis dans d'autres domaines cruciaux pour nos sociétés démocratiques. Nous avons présenté des propositions clés sur **la transparence et l'équité du processus électoral**, le **renforcement et la sauvegarde des droits** des différents groupes de la société et la garantie de la **liberté et de l'indépendance des journalistes** dans l'UE. Nous continuons à œuvrer au **renforcement de notre résilience démocratique de l'intérieur et à la protection des influences extérieures indues**. Nous disposons désormais d'un cadre juridique solide pour la **coopération judiciaire transfrontière**, y compris en ce qui concerne les procédures judiciaires et la communication numérique.

Une société ouverte et inclusive doit garantir l'**égalité des droits et la protection** à tous les groupes de la société. C'est la raison pour laquelle la Commission a adopté des stratégies spécifiques sur les droits de l'enfant, l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre le racisme, l'égalité de traitement à l'égard des Roms, l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTQI, les droits des personnes handicapées et les droits des victimes. Adoptée après 10 ans de négociations, la **directive relative à la présence des femmes dans les conseils d'administration** obligera les entreprises à atteindre des objectifs clairs en matière de postes d'administrateurs d'ici à la mi-2026. Cette année, nous avons adopté de nouvelles règles sur la transparence des rémunérations entre les hommes et les femmes, renforçant l'application du principe de l'égalité de rémunération pour un même travail, ce qui constitue une étape importante vers l'égalité entre les hommes et les femmes et la réduction de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Avec son adhésion récente à la **convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** du Conseil de l'Europe de 2016, l'UE a adressé un signal fort indiquant qu'elle est déterminée à prévenir, condamner et combattre la violence contre les femmes et les filles sous toutes ses formes.

Afin de disposer d'un cadre approprié pour les élections au Parlement européen, la Commission visera à faciliter les accords sur le **statut et le financement des partis politiques européens** et la **transparence de la publicité politique ciblée**. Avec le Parlement européen, la Commission européenne a également lancé une campagne de communication visant à augmenter le nombre de citoyens mobiles de l'UE votant lors des élections au Parlement européen de 2024.

Une société civile prospère et un paysage médiatique libre et critique constituent l'épine dorsale de la société démocratique et un accord est nécessaire sur la **directive relative aux poursuites stratégiques altérant le débat public** et la **législation sur la liberté des médias**.

Nous appelons également les colégislateurs à trouver un accord sur les propositions de directive sur la **lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**, de **directive sur les droits des victimes**, de **normes applicables aux organismes nationaux de promotion de l'égalité** et de directive établissant la **carte européenne du handicap**. L'année prochaine, nous adopterons une **recommandation de la Commission relative au développement et au renforcement des systèmes de protection de l'enfance** dans les États membres et nous garantirons une meilleure utilisation des outils existants de l'UE (législation, actions et financement).

Alors que l'espace de l'information numérique influence de plus en plus le débat public et la prise de décision politique, il est essentiel de poursuivre les travaux sur la **lutte contre la désinformation** afin de garantir un échange d'avis libre et équitable, en particulier dans la perspective des élections européennes.

4. Conclusion

Au cours des quatre dernières années, **l'Union a montré son indivisibilité et sa détermination à combattre les problèmes de notre génération, et ce pour les générations de demain**. Nous avons agi ensemble en apportant une réponse ferme pour soutenir une Europe de liberté, de prospérité et de paix. Nous devons poursuivre ces travaux et jeter des bases solides pour **renforcer notre Union et préparer l'avenir**.

Cette Commission travaillera jusqu'au dernier jour de son mandat pour relever nos défis communs. Nous apporterons un **soutien résolu au Parlement européen et au Conseil pour faciliter la conclusion d'accords** sur les propositions essentielles restantes, tout en présentant **les quelques nouvelles initiatives** toujours nécessaires **pour tenir nos promesses et préparer l'Union à demain**.

Un aperçu détaillé des travaux prévus par la Commission en 2024 figure dans les annexes du présent programme de travail.